



Que faire ? (école d'ingénieurs)

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 28 octobre 2003

Je viens de rentrer dans une école d'ingénieurs où tout le monde fume partout et où il n'y a pas moyen d'échapper à la pollution par le tabac !

Quels sont les recours possibles en cas de non entente avec la direction ??

Réponse :

Exercer un recours amiable auprès de la hiérarchie, mais pour cela il faudra avoir construit un dossier solidement argumenté. DNF peut vous y aider.

Déposer une plainte auprès du procureur de la République.

S'inspirer des conseils pratiques proposés par DNF après avoir consulté les conditions particulières d'application de la loi dans les établissements d'enseignement. DNF se tient à votre disposition tout au long de ce parcours difficile pour vous apporter son concours. N'hésitez pas.